



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 DELIBERATION N° 2022-052

Objet : Compte-rendu d'activité de la SORGEM relatif à l'exercice 2021

Rapporteur :
M. WITTERKERTH

Commission plénière :
13 septembre 2022

Convocation :
20 septembre 2022

Pièce(s) jointe(s) :
Compte rendu annuel consultable
sur le site internet de la SORGEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Pouvoirs	5
Votants	23

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
préfecture le : 06/10/2022

Publiée le : 10/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 septembre 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; A. FICHE ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD

Absents représentés : C. MARTIN donne pouvoir à C. ESTREMANHO, S. JAUBERTY donne pouvoir à A. FICHE, P. UTEGINE-MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO, J. DJENAI DI donne pouvoir à H. KERIVEL, I. DOGBO donne pouvoir à I. LAFAYE

Absents non représentés : S. BIBARD ; A. EL MESBAHI, E. ZUCCHINI ; M. JARDAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5,

VU le Compte-Rendu Annuel (CRA) relatif à l'exercice 2021 de la Société d'Economie Mixte SORGEM,

VU l'avis de la commission plénière en date du 13 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la commune est actionnaire de la SORGEM et qu'elle est représentée au sein du Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT que réglementairement, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur les documents écrits qui leurs sont soumis,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur le CRA de la SORGEM, pour l'exercice 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE, F. DHONDT, M. POINSE, J-P. RICAUD)

- **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel (CRA) de la SORGEM pour l'exercice 2021,

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 26 septembre 2022

Le Maire

Gilles FRAYSSE